



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs - Session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA**  
Rome, 19-20 février 2003

**ÉLECTION DES MEMBRES ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. L'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, tel que modifié par la résolution 86/XVIII, dispose que:

"Avant chaque session annuelle, le Président diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les Membres du Fonds. Les Membres à l'égard desquels il existe une provision comptable concernant le paiement de leur contribution aux ressources du Fonds sont exclus des Membres susceptibles d'être élus ou nommés au Conseil d'administration."

2. Sur la pièce jointe C au document GC 26/L.8 figure la liste des États membres à l'égard desquels il existait une provision comptable au 12 décembre 2002.

3. Comme indiqué au paragraphe 5 dudit document, tout amendement à cette liste sera distribué lors de la session du Conseil des gouverneurs.

4. Les membres du Conseil des gouverneurs sont donc invités à se pencher sur la pièce jointe A qui contient la liste modifiée des États membres à l'égard desquels il existe une provision comptable au 19 février 2003.

PIÈCE JOINTE A

**LISTES DES ÉTATS MEMBRES ACTUELLEMENT INÉLIGIBLES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(au 19 février 2003)

**Liste A**

-

**Liste B**

Gabon  
Iran  
Iraq  
Jamahiriya arabe libyenne  
Qatar

**Liste C**

Chili  
Comores  
Kenya  
Mauritanie  
République populaire démocratique de Corée  
Sao Tomé-et-Principe